



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

**PROJET DE  
PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS  
L'ENVIRONNEMENT (PPBE)  
DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE L'ÉTAT  
EN CÔTES-D'ARMOR**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Le public est informé que le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'État en Côtes-d'Armor est mis à sa disposition pendant deux mois :

**du 15 avril au 16 juin 2024 inclus**

Le public peut prendre connaissance du projet de PPBE :  
à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
5 rue Jules Vallès à SAINT-BRIEUC  
du lundi au vendredi (9h/12h – 14h/16h)

ou sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Bruit/Cartes-de-bruit-et-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-dans-les-Cotes-d-Armor/Plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-ETAT>

et présenter ses observations :  
sur le registre papier à l'adresse précitée  
par courriel à l'adresse suivante :  
ddtm-srsb-rn@cotes-darmor.gouv.fr  
ou par voie postale à l'adresse suivante :  
DDTM - 5 rue Jules Vallès - 22000 SAINT-BRIEUC